



Ville d'Illkirch-Graffenstaden

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
DEPARTEMENT DU BAS – RHIN
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Alsace Marchés Publics

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE :

Ville d'Illkirch-Graffenstaden – Monsieur Le Maire -181, route de Lyon – BP 50023 - 67401 ILLKIRCH Cedex
www.illkirch.eu ; marchespublics@illkirch.eu
Profil acheteur : <http://alsacemarchespublics.eu>

OBJET DE L'ACCORD-CADRE : Prestation de service pour le magazine municipal de la ville d'Illkirch Graffenstaden

- Lot n°01 « Régie publicitaire pour le journal municipal » - 20M138
- Lot n°02 « Impression du journal municipal » - 20M139
- Lot n°03 « Distribution du journal municipal et autres documents pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden » - 20M140

MARCHE COUVERT PAR L'AMP : Oui

L'AVIS IMPLIQUE UN ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE

Accord-cadre alloti.

| N° | Désignation | Minimum HT | Maximum HT |
|--------|--|-------------|-------------|
| 20M139 | Impression du journal municipal | 48 000,00 € | 78 000,00 € |
| 20M140 | Distribution du journal municipal et autres documents pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden | 18 000,00 € | 40 000,00 € |

DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION : Le contrat produira ses effets à compter du 01 avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022. La durée est de 1 an ferme.

MODE DE PASSATION DU MARCHE

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT : précisées dans le règlement de la consultation

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : précisées dans le règlement de la consultation.

OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE APPRECIEE EN FONCTION DES CRITERES ENONCES DANS LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VARIANTES : NON

VISITE : NON

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable à partir du site internet suivant : <https://alsacemarchespublics.eu>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 28 janvier 2021 à 12H00

Seules les réponses électroniques seront acceptées.

Les réponses devront être remises par voie électronique sur le site internet suivant : <http://alsacemarchespublics.eu>

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

MODALITES ESSENTIELLES DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : précisées dans le règlement de la consultation.

UNITE MONETAIRE UTILILSEE : l'euro

LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION : français

REGLEMENT DES LITIGES : Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. La personne publique contractante et le titulaire déclarent élire domicile à leurs sièges respectifs et s'en remettre au tribunal administratif de la ville de Strasbourg pour le règlement des litiges éventuels afférents au présent marché.

DELAIS DE RECOURS :

- **REFERE CONTRACTUEL** : à compter de la signature du marché et dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- **RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR** contre les actes détachables du marché : jusqu'à la conclusion du marché et en tout état de cause, dans un délai de deux mois suivant la publication/notification de la décision attaquée
- **RECOURS EN CONTESTATION DE LA VALIDITE DU MARCHÉ** : dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg, Tél. : 03.88.21.23.23. – Fax : 03.88.36.44.66. E-mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

